



Projet d'augmentation du nombre d'unités animales Fermes Réal & Serge Lanciaux inc.

Avis de projet
(art. 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*)

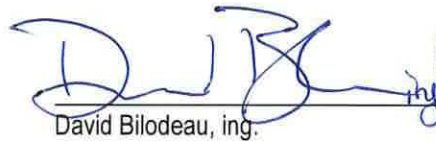
Septembre 2019

Projet d'augmentation du nombre d'unités animales Fermes Réal & Serge Lanciaux inc.

Avis de projet (art. 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*)

Septembre 2019

Préparé par :


David Bilodeau, ing.




Patrick Provost, ing. & agr.



Approuvé par:


Philip Lanciaux, vice-président
Fermes Réal & Serge Lanciaux inc.

Dossier : 19-2739-100

Le 12 septembre 2019

Table des matières

| | |
|---|----|
| Liste des sigles et abréviations | II |
| 1 INITIATEUR DU PROJET..... | 1 |
| 2 CONSULTANTS MANDATÉS PAR L'INITIATEUR DU PROJET | 1 |
| 3 TITRE DU PROJET | 2 |
| 4 OBJECTIF ET JUSTIFICATION DU PROJET | 3 |
| 4.1 HISTORIQUE | 3 |
| 4.2 OBJECTIF ET JUSTIFICATION | 3 |
| 4.3 ACTIVITÉS CONNEXES | 4 |
| 4.4 RELÈVE AGRICOLE | 4 |
| 5 LOCALISATION DU PROJET..... | 4 |
| 6 PROPRIÉTÉ DES TERRAINS..... | 4 |
| 7 DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET ET VARIANTES CONSIDÉRÉES | 5 |
| 7.1 APERÇU DES INSTALLATIONS ACTUELLES | 5 |
| 7.2 INSTALLATIONS PROJETÉES ET EXPLOITATION FUTURE..... | 5 |
| 7.3 BILAN | 6 |
| 8 COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET | 8 |
| 8.1 MILIEU BIOPHYSIQUE..... | 8 |
| 8.2 MILIEU HUMAIN | 9 |
| 9 PRINCIPAUX EFFETS APPRÉHENDÉS | 9 |
| 10 MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC | 12 |
| 11 REMARQUES..... | 12 |
| 12 CERTIFICATION | 12 |
| 13 DÉCLARATION DU DEMANDEUR OU DU TITULAIRE | 12 |
| 14 RÉFÉRENCES..... | 13 |

Liste des tableaux

| | | |
|-------------|---|----|
| Tableau 1-1 | Coordonnées de l'initiateur du Projet | 1 |
| Tableau 2-1 | Coordonnées des consultants mandatés par l'initiateur du Projet..... | 2 |
| Tableau 7-1 | Principales caractéristiques (situation actuelle et phases projetées) des installations et de la production laitière chez Fermes Lanciaux | 7 |
| Tableau 9-1 | Principaux effets potentiels appréhendés dans le cadre du Projet..... | 10 |

Annexe

| | |
|----------|---|
| Annexe A | Figure 1 Installations et composantes environnementales |
| | Figure 2 Parcelles cultivées |

Liste des sigles et abréviations

| | |
|--|--------|
| Avis de projet | Avis |
| Commission de protection du territoire agricole du Québec | CPTAQ |
| Consultants Lemay & Choinière inc. | CLC |
| Environnement et Changement climatique Canada | ECCC |
| Étude d'impact sur l'environnement | EIE |
| Gaz à effet de serre | GES |
| Groupe Conseil UDA inc. | UDA |
| Financière agricole du Québec | FAQ |
| Fédération des producteurs de lait du Québec | FPLQ |
| Institut de recherche et de développement en agroenvironnement | IRDA |
| <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> | LQE |
| Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | MELCC |
| Municipalité régionale de comté | MRC |
| Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec | MAPAQ |
| Plan agroenvironnemental de fertilisation | PAEF |
| Projet d'augmentation du nombre d'unités animales | Projet |
| Unités animales | UA |

1 INITIATEUR DU PROJET

L'initiateur du Projet est l'entreprise **Fermes Réal & Serge Lanciaux inc.** (« Fermes Lanciaux » ou « la Ferme ») située notamment dans la municipalité de Saint-Herménégilde et aux limites de la municipalité de Dixville, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook (la MRC). Fondée par M. Réal Lanciaux en 1972, la Ferme est une entreprise familiale maintenant détenue en copropriété par M. Réal Lanciaux, son fils Philip et son frère Serge. La mission de Fermes Lanciaux est de produire du lait de qualité supérieure, tout en respectant l'environnement et la santé de son cheptel.

Les coordonnées de l'initiateur du Projet sont présentées au tableau 1-1.

Tableau 1-1 Coordonnées de l'initiateur du Projet

| | |
|---|---|
| Nom : | Fermes Réal & Serge Lanciaux inc. |
| Adresse civique : | 511, Route 141 Saint-Herménégilde (Québec) JOB 2W0 |
| Responsable du Projet : | M. Philip Lanciaux, vice-président |
| Téléphone : | 819 678-8164 |
| Télécopieur : | 819 849-3132 |
| Courriels : | fermesrslanciaux@gmail.com [REDACTED] |
| N° d'entreprise du Québec du registraire des entreprises du Québec | 1143668169 |
| N° de fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ (NIM) : | 100299049 |
| N° de client de La Financière agricole du Québec : | 661686 |

2 CONSULTANTS MANDATÉS PAR L'INITIATEUR DU PROJET

Consultants Lemay & Choinière inc. (CLC) et Groupe Conseil UDA inc. (UDA) ont été mandatés par Fermes Lanciaux afin de coordonner la préparation de divers documents requis dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Consultants Lemay & Choinière inc.

Consultants Lemay & Choinière Inc. est une firme de génie-conseil et agronomie spécialisée en bâtiments agricoles et institutionnels et en environnement. Depuis 1995, l'entreprise évolue guidée par sa mission d'innover, de développer et d'optimiser les projets de sa clientèle tout en offrant un service personnalisé.

Aujourd'hui, l'entreprise a développé une équipe multidisciplinaire et professionnelle qui compte près de 50 personnes: ingénieurs agricoles et civils, agronomes, techniciens, dessinateurs, secrétaires et gestionnaires qui ont à cœur la pleine satisfaction de leur clientèle à la grandeur du Québec.

L'équipe de CLC est fière d'offrir ses services-conseils à Fermes Lanciaux depuis plusieurs années, ce qui lui confère des connaissances techniques approfondies de leurs installations et activités d'exploitation.

Groupe Conseil UDA inc.

Fondée en 1978, UDA offre des services-conseils en agriculture, foresterie et en environnement de façon à répondre aux besoins de ses clients avec intégrité et à développer une relation de partenariat propre à chaque client. La mission d'UDA s'inscrit dans la tradition d'excellence, d'intégrité professionnelle et de partenariat avec ses clients, ses fournisseurs, ses sous-traitants et son personnel.

L'équipe multidisciplinaire d'UDA comprend des ingénieurs agricoles, des agronomes, des ingénieurs forestiers, des biologistes, des géographes, des techniciens agricoles et forestiers, des techniciens de la faune, des agents de liaison au profil varié, des spécialistes en géomatique et du personnel administratif. Depuis plus de 40 ans, l'équipe multidisciplinaire d'UDA a réalisé plus de 4 000 mandats de différentes envergures dans plusieurs secteurs d'activités incluant la préparation de nombreuses études d'impact sur l'environnement (EIE).

Les coordonnées des consultants mandatés par l'Initiateur du Projet sont présentées au tableau 2-1.

Tableau 2-1 Coordonnées des consultants mandatés par l'initiateur du Projet

| | |
|-------------------------|--|
| Nom : | Consultants Lemay & Choinière inc. |
| Adresse civique : | 95A, Route 235, suite 200 Ange-Gardien (Québec) J0E 1E0 |
| Responsable du Projet : | M. David Bilodeau, ing., biologiste N° OIQ : 5037180 |
| Téléphone : | 450 293-8960 |
| Télécopieur : | 450 293-8963 |
| Courriel : | dbilodeau@lemaychoiniere.com |
| Nom : | Groupe Conseil UDA inc. |
| Adresse civique : | 426, chemin des Patriotes Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec) J0H 2G0 |
| Responsable du Projet : | M. Patrick Provost, ing. & agr. N° OIQ : 113493, N° OAQ : 5266 |
| Téléphone : | 450 584-2207 |
| Télécopieur : | 450 584-2523 |
| Courriel : | pprovost@udainc.com |

La réalisation du projet se fera également avec la participation de quelques partenaires reconnus pour leur expertise technique précise de la Ferme ou d'un secteur précis. La régie agronomique est sous la supervision du Club agroenvironnemental de l'Estrie qui est responsable de l'élaboration du plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Les services d'un hydrogéologue seront requis dans le processus. Le mandat sera confié à une firme reconnue pour sa rigueur et son expertise dans le milieu agricole.

3 TITRE DU PROJET

Le titre du projet est **Projet d'augmentation du nombre d'unités animales chez Fermes Réal & Serge Lanciaux inc.** (ci-après le Projet).

4 OBJECTIF ET JUSTIFICATION DU PROJET

4.1 HISTORIQUE

C'est en 1972 que M. Réal Lanciaux achète la Ferme. En 1978, il procède à la construction d'une étable de 80 places. En 1990, la Ferme prend de l'expansion avec l'achat de plusieurs terres agricoles. Par la suite, en 1991, M. Serge Lanciaux, le frère de Réal, se joint à la Ferme. Au cours de l'année 1997, ils font l'acquisition d'une autre ferme, augmentant ainsi leur quota de lait à 130 kg. En 2000, M. Philip Lanciaux, fils de Réal Lanciaux devient actionnaire de la Ferme. En 2003, Fermes Lanciaux poursuit son expansion avec l'achat d'une autre ferme. Ainsi, le quota que possède la Ferme augmente d'un 50 kg additionnel.

La Ferme se modernise en 2008 en bâtissant une nouvelle étable équipée de robots de traite. Enfin, en 2015, l'étable robotisée est allongée. Aujourd'hui, le quota de lait que détient Fermes Lanciaux est de 400 kg et ils possèdent 223 ha de terres agricoles.

4.2 OBJECTIF ET JUSTIFICATION

Depuis sa création en 1972, Fermes Lanciaux a maintenu une croissance et un développement soutenus. Le Projet envisagé poursuit cette même tradition d'innovation et s'inscrit dans la mission de produire du lait de qualité supérieure tout en respectant l'environnement et la santé de son cheptel.

Le Projet, qui a pour principal objectif l'augmentation graduelle et durable du nombre d'unités animales (UA) dans un lieu de production animale, dépassera 800 UA sous gestion sur fumier liquide. Le Projet est donc assujéti à l'article 30 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*.

Le Projet s'effectuera sur un horizon de 2020 à 2050. La cadence d'exécution des différentes phases du Projet dépendra principalement de l'achat ou de l'augmentation des quotas de production de lait et de la disponibilité des terres pour la culture et l'épandage des déjections animales.

L'entreprise prévoit procéder à l'acquisition de quotas de production de lait supplémentaires et de poursuivre sa tradition de production d'un lait de qualité. La Ferme compte également se porter acquéreur de différentes terres qui seront rendues disponibles dans la zone d'étude au fil du temps.

L'augmentation du nombre d'UA autorisées permettra à Fermes Lanciaux de demeurer compétitive et d'accroître ses activités. De plus, l'augmentation des UA sur un même site constitue l'avenue la plus viable économiquement, socialement et environnementalement. De cette façon, la Ferme prévoit concentrer ses activités de production laitière en un seul lieu d'élevage plutôt que de les multiplier. Il en résulte des économies par l'optimisation des équipements, la diminution du transport et la préservation des sols en culture.

Par ailleurs, l'augmentation des UA et la construction d'une nouvelle étable permettront d'optimiser la gestion du cheptel laitier et de la production laitière de la Ferme tout en diminuant les coûts de revient du lait. La réalisation du Projet s'inscrit ainsi dans une démarche d'augmentation de la productivité et permettra un gain réel en compétitivité.

Enfin, la centralisation des activités d'élevage de bovins laitiers sur un seul et unique lieu d'élevage diminuera les sources de nuisance potentielles qu'engendrent intrinsèquement ce type d'activités vis-à-vis le voisinage immédiat et de la communauté.

4.3 ACTIVITÉS CONNEXES

L'agrandissement du lieu d'élevage nécessitera l'augmentation du prélèvement d'eau journalier. La Ferme est actuellement alimentée en eau par un puits de surface situé à l'est de celle-ci.

Comme mentionné précédemment, le Projet comprend la construction d'une nouvelle étable laitière. Ces travaux de construction (étable laitière robotisée n° 2) empièteront en partie sur un milieu humide. Les autorisations ministérielles nécessaires seront obtenues avant le début des travaux de construction.

Des travaux de dynamitage sont aussi à prévoir lors de l'implantation des futurs bâtiments d'élevage. Les matériaux déblayés serviront à l'agrandissement des chemins d'accès et des aires de stationnement existants. Toutefois, aucun nouveau chemin d'accès ne sera aménagé, car les infrastructures existantes seront privilégiées.

La Ferme détient un site d'entreposage situé à 1,5 km de celle-ci sur la route 141. L'augmentation du nombre d'UA entraînera une hausse du nombre de silos horizontaux sur ce site. Deux nouveaux silos devront être ajoutés. Le site devra donc être agrandi, ce qui pourrait avoir un impact sur un milieu humide adjacent au site. Si tel est le cas, les autorisations ministérielles seront obtenues avant de procéder à la construction. Une toiture sera également ajoutée au-dessus des silos horizontaux dans le but de réduire les écoulements de lixiviat dus aux précipitations.

4.4 RELÈVE AGRICOLE

Les propriétaires de Fermes Lanciaux sont fiers d'annoncer l'arrivée prochaine de M. Michael Lanciaux, fils de Serge au sein de l'entreprise. Ainsi, la Ferme est appelée à demeurer dans la famille immédiate et à poursuivre ses activités sous la gouverne des membres de la famille de la prochaine génération. Avec ce Projet, les copropriétaires actuels désirent donc investir afin d'assurer la pérennité et la croissance de la future génération de cette ferme familiale.

5 LOCALISATION DU PROJET

Les installations principales de Fermes Lanciaux sont construites sur les lots 5 792 865 et 5 793 184 du cadastre rénové du Québec, situés dans les municipalités de Saint-Herménégilde (code géographique 44015) et de Dixville (code géographique 44023). Les installations secondaires incluant les silos horizontaux, les cellules d'entreposage de foin et de moulée et un hangar à machinerie sont situées sur le lot 5 798 149 à Dixville. Ces deux municipalités font partie de la MRC de Coaticook (code géographique 440) dans la région administrative de l'Estrie (code géographique 05) (MAMH, 2019). La localisation de la Ferme est illustrée à la figure 1 de l'annexe A.

La superficie des terres en culture actuellement détenues par la Ferme est d'environ 223 ha et 103 ha sont en location et se situent autour du lieu d'élevage. La localisation des parcelles en culture est illustrée à la figure 2 de l'annexe A.

6 PROPRIÉTÉ DES TERRAINS

Les nouvelles installations requises dans le cadre du Projet seront implantées sur des terrains appartenant à Fermes Lanciaux.

7 DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET ET VARIANTES CONSIDÉRÉES

7.1 APERÇU DES INSTALLATIONS ACTUELLES

Les installations actuelles de la Ferme accueillent présentement le cheptel suivant :

- 360 vaches laitières et leur veau âgé de 11 jours ou moins;
- 165 taures laitières (âgées de plus de 15 mois);
- 80 génisses laitières (âgées de 12 jours jusqu'à 15 mois).

Avec ce cheptel, la Ferme est en mesure de produire plus de 9 500 L de lait sur une base quotidienne.

Le cheptel est réparti en un seul bâtiment, soit une étable laitière avec cave profonde, c.-à-d. avec un réservoir rectangulaire en béton armé sous le bâtiment pour accueillir les déjections animales qui y tombent par gravité. Les eaux usées des équipements de traite et de la laiterie y sont aussi acheminées. Ensuite, un transfert des déjections animales qui sont envoyées dans le réservoir circulaire en béton armé à ciel ouvert situé à proximité du bâtiment est effectué.

La Ferme dispose d'environ 326 ha pour procéder à l'épandage des déjections animales, surtout pour les cultures nécessaires à l'alimentation du cheptel. Environ 223 ha sont la propriété de Fermes Lanciaux. Le résiduel des terres est loué à des partenaires de l'entreprise. La Ferme importe annuellement 1 585 m³ de lisier de porc pour compléter la fertilisation de ses terres.

Sur le site de la Ferme, on retrouve quatre silos de petite taille pour l'entreposage de la moulée : deux sont à proximité et utilisés par l'étable laitière actuelle; les deux autres sont situés près d'une grange anciennement occupée par des animaux. L'entreposage des denrées alimentaires destinées au troupeau se fait en majorité sur un autre site, soit le lot 5 798 149 à Dixville qui est situé à 1,5 km de la Ferme sur la route 141. La Ferme y exploite sept silos horizontaux pour l'ensilage et cinq cellules pour les suppléments alimentaires. Il s'agit d'un choix réfléchi puisque la localisation du site est centrale par rapport aux différentes terres en exploitation par la Ferme.

L'alimentation en eau de la Ferme est assurée par une installation de prélèvement d'eau de surface comprenant deux conduites : la première achemine l'eau à la résidence et la seconde achemine l'eau à l'étable laitière actuelle.

7.2 INSTALLATIONS PROJETÉES ET EXPLOITATION FUTURE

Les projets d'expansion de la Ferme dépendent de deux facteurs principaux, soit la disponibilité des terres pour l'épandage des déjections animales et la disponibilité de quotas pour la production laitière. Les différentes phases d'agrandissement découlent principalement de ces facteurs. Ainsi, le site principal de Fermes Lanciaux est appelé à évoluer au rythme où les conditions précitées seront satisfaites.

Phase 1 – 2020 à 2030

Pour cette première phase, la Ferme prévoit accroître son cheptel de la façon suivante :

- 675 vaches laitières et leur veau âgés de 11 jours ou moins (incluant 135 vaches taries);
- 150 taures laitières (âgées de plus de 15 mois);
- 250 génisses laitières (âgées de 12 jours jusqu'à 15 mois).

La phase 1 comprend la construction d'une nouvelle étable laitière sur cave profonde. Le bâtiment aura la capacité de loger l'ensemble des vaches laitières. Cette nouvelle étable sera construite dans un milieu boisé adjacent et un milieu humide sera touché par la construction. Des travaux de dynamitage sont également à prévoir pour l'implantation du nouveau bâtiment. Le bâtiment d'élevage existant (étable laitière sur cave profonde existante) servira à accueillir les animaux de relève.

L'ajout de deux cellules d'ensilage est prévu. Les travaux nécessiteront l'abattage d'arbres et pourraient avoir un impact sur un milieu humide adjacent au site. De plus, il sera nécessaire d'obtenir les autorisations ministérielles avant le début des travaux.

L'augmentation du cheptel lors de la réalisation de la phase 1 nécessitera une demande d'autorisation ministérielle pour le prélèvement d'eau en vertu de l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Phase 2 – 2030 à 2040

Pour cette seconde phase, la Ferme entend accroître son cheptel de la façon suivante :

- 1 000 vaches laitières et leur veau âgés de 11 jours ou moins (incluant 200 vaches taries);
- 225 taures laitières (âgées de plus de 15 mois);
- 375 génisses laitières (âgées de 12 jours jusqu'à 15 mois).

La phase 2 comprend l'agrandissement de la nouvelle étable laitière sur cave profonde. Le bâtiment agrandi aura la capacité de loger l'ensemble des vaches laitières. Un réaménagement du bâtiment d'élevage existant permettra d'accueillir les animaux de relève. Des travaux de dynamitage sont également à prévoir dans le cadre de ces travaux.

Phase 3 – 2040 à 2050

Pour cette dernière phase, la Ferme entend accroître son cheptel de cette manière :

- 1 500 vaches laitières et leur veau âgés de 11 jours ou moins (incluant 300 vaches taries);
- 338 taures laitières (âgées de plus de 15 mois);
- 562 génisses laitières (âgées de 12 jours jusqu'à 15 mois).

La phase 3 comprend un nouvel agrandissement de l'étable laitière sur cave profonde. Le bâtiment aura la capacité de loger l'ensemble des vaches laitières. Les bâtiments d'élevage existants serviront à accueillir l'ensemble des animaux de relève. Des travaux de dynamitage sont également à prévoir dans le cadre de ces travaux. Un agrandissement de la section du bâtiment sur cave profonde existant est aussi à prévoir pour loger tous les animaux de relève et les déjections animales.

Cette phase a également pour but d'accroître le cheptel au maximum possible sans avoir à effectuer une demande de dérogation à la réglementation municipale pour les distances séparatrices quant aux odeurs causées par l'exploitation agricole.

7.3 BILAN

Le tableau 7-1 présente un portrait des principales caractéristiques actuelles et projetées des installations et des activités d'exploitation de Fermes Lanciaux.

Tableau 7-1 Principales caractéristiques (situation actuelle et phases projetées) des installations et de la production laitière chez Fermes Lanciaux

| Caractéristiques | Situation actuelle | Situation projetée | | |
|---|----------------------------------|--|--|---|
| | | Phase 1 – 2020 à 2030 | Phase 2 – 2030 à 2040 | Phase 3 – 2040 à 2050 |
| Caractéristiques du cheptel | | | | |
| Nbre total de bêtes | 605 | 1 075 | 1 600 | 2 400 |
| Nbre de vaches laitières | 360 | 675 | 1 000 | 1 500 |
| Nbre de taures laitières | 165 | 150 | 225 | 338 |
| Nbre de génisses laitières | 80 | 250 | 375 | 562 |
| Nbre total d'UA | 565 | 950 | 1 412.5 | 2 119 |
| Installations physiques | | | | |
| Nbre d'étable(s) | 1 étable | 2 étables | 2 étables | 2 étables |
| | Étable n°1 laitière robotisée | Étable n° 1 pour animaux de relève | Étable n° 1 pour animaux de relève | Étable n° 1 pour animaux de relève (agrandissement) |
| | | Étable n° 2 laitière robotisée (nouvelle) | Étable n° 2 laitière robotisée (1 ^{er} agrandissement) | Étable n° 2 laitière robotisée (2 ^e agrandissement) |
| Structures d'entreposage - déjections animales | | | | |
| Cave(s) profonde(s) | 1 | 2 | 2 | 2 |
| Réservoir(s) circulaire(s) sur site | 1 | 1 | 2 | 2 |
| Réservoir circulaire hors site | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Silos horizontaux | 7 (et 5 cellules) | 9 (et 5 cellules) | 11 (et 5 cellules) | 13 (et 5 cellules) |
| Silo vertical | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Silos à moulée | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Silo séchoir | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Production laitière | | | | |
| Production moyenne journalière (L) | 9 500 | 17 809 | 26 384 | 39 576 |
| Production annuelle (L) | 3 467 500 | 6 500 285 | 9 630 160 | 14 445 260 |
| Gestion de l'eau | | | | |
| Volume d'eau annuel moyen requis pour l'exploitation laitière (m ³ /j) | ± 50,3 | ± 91,3 | ± 135,4 | ± 203,1 |

8 COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES À LA RÉALISATION DU PROJET

8.1 MILIEU BIOPHYSIQUE

Le climat du milieu récepteur peut être caractérisé comme froid et humide avec une longue saison de croissance (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2019a). Les normales et moyennes climatiques d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour la station météorologique de Coaticook indique que les températures quotidiennes moyennes varient de -9,8°C en janvier à 19,4°C en juillet. De façon générale, le mois de février est le plus sec (69,8 mm), alors que les précipitations les plus abondantes surviennent en juin (124,7 mm) et août (128,9 mm) (Gouvernement du Canada, 2019).

La qualité de l'air pour la région météorologique de l'Estrie est relativement bonne (MELCC, 2019b). Le milieu récepteur étant relativement rural, les principales sources d'émissions atmosphériques sont liées à la circulation automobile, aux activités agricoles et au chauffage au bois des résidences.

Le milieu récepteur du Projet est localisé dans la province naturelle des Appalaches, caractérisée par une plateforme constituée de roches sédimentaires datant du paléozoïque déposées en strates. Les dépôts de surface sont de type glaciaire. Le relief au site d'implantation du Projet est généralement formé de vallées et collines. Les sols environnants sont classés comme graveleux et issus de dépôts de tills qui sont imparfaitement drainés à très rapidement drainés. Le potentiel des sols du milieu récepteur est dominé par des sols de classe 4 (IRDA, 2013).

Les installations de Fermes Lanciaux sont situées en dehors des zones à risque de mouvement de terrain (MRC de Coaticook, 2018).

La municipalité de Saint-Herménégilde ne possède pas de réseau d'aqueduc pour desservir la population en eau potable. Par contre, le nombre de puits localisés en périphérie de Fermes Lanciaux est très limité, l'agglomération la plus rapprochée étant le village de Saint-Herménégilde à une distance de plus de 3 km. Il n'y a donc aucun prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1 ou 2 à moins de 500 m du site et il n'y a aucun projet de développement en ce sens. Dans ce même rayon, les habitations sont alimentées en eau potable par des prélèvements d'eau individuels de catégorie 3. De plus, il n'y a aucune installation de prélèvements d'eau souterraine de catégorie 3 à l'intérieur d'un rayon de 30 m. La Ferme est située dans le bassin versant de la rivière Coaticook.

Comme mentionné précédemment, le milieu récepteur est localisé dans la province naturelle des Appalaches caractérisée par un important couvert forestier. L'agriculture y est pratiquée dans les parties moins accidentées et dans sa partie méridionale où elle occupe près de 15 % du territoire. Le couvert forestier se compose généralement de forêts mixtes à dominance feuillue (MELCC, 2019a). En effet, le milieu récepteur est compris dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*), qui occupe la partie la plus nordique de la sous-zone de la forêt décidue. La flore y est moins diversifiée, mais regroupe de nombreuses espèces boréales, largement répandues au Québec. Dans les milieux à humidité moyenne, on peut observer le bouleau jaune et l'érable à sucre (*Acer saccharum*), le frêne d'Amérique (*Fraxinus americana*), l'ostryer de Virginie (*Ostrya virginiana*) et le noyer cendré (*Juglans cinerea*) accompagnant l'érable à sucre (MFFP, 2019). Le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*), le chêne rouge (*Quercus rubra*) et la pruche du Canada (*Tsuga canadensis*) croissent aussi dans ce domaine, mais ils deviennent très rares au-delà de sa limite septentrionale. Dans la municipalité de

Saint-Herménégilde, le couvert boisé est d'environ 73 % (MRC de Coaticook, 2014). La propriété est donc entourée de boisés plus ou moins denses (voir figure 1 de l'annexe A).

Deux milieux humides sont recensés près des installations de Fermes Lanciaux (Canards Illimités Canada, 2019). Une partie du milieu humide situé à l'ouest des bâtiments actuels de la Ferme serait située sur le site projeté de la nouvelle étable.

Les habitats disponibles pour la faune dans le milieu récepteur du Projet sont associés à des milieux forestiers et agricoles. Ainsi, la faune qui peut y être observée est relativement commune, notamment le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), le pékan (martre) (*Martes pennanti*), le raton laveur (*Procyon lotor*), la gélinotte huppée (*Bonasa umbellus*), le dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*), de même que certains oiseaux de proie utilisant le secteur pour la chasse (MELCC, 2019a).

8.2 MILIEU HUMAIN

Comme mentionné précédemment, les installations principales de Fermes Lanciaux se trouvent sur les lots 5 792 865 et 5 793 184 situés dans les municipalités de Saint-Herménégilde et de Dixville, toutes deux intégrées à la MRC de Coaticook dans la région administrative de l'Estrie. Elles se trouvent sur des terres agricoles privées.

Le plan de zonage de la municipalité et le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC indiquent une affectation à vocation agricole pour la zone d'implantation du Projet, de même que pour les milieux adjacents (MRC de Coaticook, 2018). De plus, la zone d'implantation est entièrement située en zone agricole désignée par le Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) depuis 1978 (CPTAQ, 2019).

L'utilisation du sol du milieu récepteur est caractérisée par la présence de forêts et d'activités agricoles. La production agricole dominante sur le territoire de la MRC est l'élevage de bovins laitiers avec 58 % du total des établissements de production animale. Les productions de grains et de fourrages représentent les principales cultures (MRC de Coaticook, 2017). Quant au secteur forestier, il recouvre 65 % du territoire (MRC de Coaticook, 2014).

La population de Saint-Herménégilde s'élevait à 702 personnes en 2011, alors que 710 personnes ont été recensées à Dixville pour cette même année. La population de la MRC, quant à elle, est de 6 780, toujours en 2011 (Statistique Canada, 2019). Le taux d'activité de la population totale âgée de 15 ans et plus était de 76,8 % en 2015 et le revenu total moyen des ménages toujours en 2015 était de 48 192 \$ (Statistique Canada, 2019).

L'accès à la Ferme s'effectue par la route 141 sur laquelle elle est établie. En 2018, un débit journalier moyen annuel a été estimé à 1 210 passages (Ministère des Transports du Québec (MTQ), 2019). Du côté ouest, la route 141 permet l'accès à la Ville de Coaticook et du côté est, elle donne accès au village de Saint-Herménégilde.

Enfin, de façon générale, l'environnement sonore du milieu récepteur se caractérise par un mélange de sons naturels et provenant d'activités humaines comme les activités agricoles et la circulation routière locale.

9 PRINCIPAUX EFFETS APPRÉHENDÉS

Les principaux effets potentiels appréhendés dans le cadre du Projet pour chacune des composantes valorisées sont présentés au tableau 9-1. Ces effets mettent en évidence les différentes interrelations potentielles entre les composantes du Projet et celles de l'environnement.

Tableau 9-1 Principaux effets potentiels appréhendés dans le cadre du Projet

| Composantes valorisées | | Effets potentiels anticipés / Approche suggérée |
|-------------------------------|--|---|
| Milieu biophysique | | |
| Environnement atmosphérique | | <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation du nombre d'UA aura pour effet d'augmenter le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Ferme. Une estimation des GES supplémentaires associés aux phases 1, 2 et 3 du Projet sera réalisée dans le cadre de l'EIE. |
| Sols | | <ul style="list-style-type: none"> L'augmentation du nombre d'UA aura pour effet d'augmenter la quantité de fumier générée par la Ferme et l'importance des charges en azote et en phosphore générées. Une estimation des volumes de déjections animales associés aux phases 1, 2 et 3 du Projet sera réalisée dans le cadre de l'EIE et une description des modes de gestion sera présentée. |
| Eau de surface | | <ul style="list-style-type: none"> L'exploitation de la production animale est et sera effectuée de façon à préserver la qualité des eaux de surface (cours d'eau et fossés) et des eaux souterraines environnantes. |
| Eau souterraine | | <ul style="list-style-type: none"> La municipalité de Saint-Herménégilde ne possède pas de réseau d'aqueduc. L'ensemble des citoyens s'approvisionne donc en eau potable à l'aide de puits artésiens ou de surface. L'eau utilisée pour les installations de la Ferme et de la résidence provient d'un puits de surface situé à l'est des bâtiments de la Ferme. Les besoins des nouvelles installations et du cheptel augmenté seront comblés par de nouveaux sites de prélèvement. Les effets du Projet sur les eaux de surface et souterraines seront précisés dans l'EIE. |
| Végétation et milieux humides | | <ul style="list-style-type: none"> La zone d'implantation de la nouvelle étable est en partie localisée sur une surface boisée et comprend aussi un milieu humide. L'agrandissement du site d'entreposage de l'ensilage pourrait avoir un impact sur un milieu humide adjacent. Des vérifications préliminaires montrent qu'aucune espèce à statut ou érablière n'est présente dans ces zones. La présence de milieux humides sur les sites d'implantation rendra nécessaire l'obtention d'une autorisation du MELCC avant le début des travaux. L'EIE précisera les effets du Projet et les mesures mises en place pour les atténuer. |
| Poisson et habitat du poisson | | <ul style="list-style-type: none"> Aucun impact sur le poisson et son habitat n'est anticipé dans le cadre du Projet. |
| Faune et habitat faunique | | <ul style="list-style-type: none"> Le Projet entraînera une légère perte d'habitat faunique boisée et de milieu humide. L'EIE précisera la nature des populations touchées. L'EIE fera également mention des moyens et méthodes de remédiation privilégiés. |

| Composantes valorisées | | Effets potentiels anticipés / Approche suggérée |
|--|--|--|
| Milieu humain | | |
| Affectation du territoire | | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun impact sur l'affectation du territoire n'est anticipé dans le cadre du Projet. • La construction de la nouvelle étable engendra un empiètement sur des superficies présentement boisées et un milieu humide. • L'agrandissement du site d'entreposage de l'ensilage pourrait avoir un impact sur un milieu humide adjacent. • Il n'y aura pas d'impact sur les superficies cultivables. • L'augmentation du nombre d'UA nécessitera une plus grande quantité de nourriture donc une augmentation des superficies en culture requises par la Ferme pour nourrir son cheptel. • L'augmentation du nombre d'UA augmentera la quantité de fumier générée par la Ferme, et donc, de nouvelles superficies pour l'épandage. • Les détails sur cet aspect seront apportés dans l'EIE. |
| Utilisation du sol | | |
| Emploi et économie | | <ul style="list-style-type: none"> • Le Projet nécessitera des investissements privés importants et aura des retombées économiques intéressantes notamment en matière de création d'emploi (principalement pendant la construction) et d'augmentation des dépenses, des revenus et des recettes publiques. • Un bilan de ces retombées sera présenté dans l'EIE. |
| Infrastructures et services | | <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de la pression sur les infrastructures de transport est à prévoir dans le cadre du Projet due au transbordement accru du lait, du fumier et des fourrages. • Des détails sur la circulation additionnelle reliée aux phases 1, 2 et 3 du Projet seront mentionnés dans l'EIE. |
| Environnement sonore | | <ul style="list-style-type: none"> • De façon générale, l'environnement sonore actuel se caractérise par un mélange de sons naturels et de sons provenant d'activités humaines comme les activités agricoles et la circulation routière locale. • Le Projet n'occasionnera pas de changement important de l'environnement sonore actuel. • Le Projet n'occasionnera pas de changement important au niveau des odeurs. |
| Odeurs | | |
| Ressources patrimoniales ou archéologiques | | <ul style="list-style-type: none"> • Aucun impact sur les ressources patrimoniales ou archéologiques n'est anticipé dans le cadre du Projet pour l'instant. |

10 MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La Ferme est implantée à Saint-Herménégilde depuis plus de 45 ans. Cette ferme familiale est une entreprise locale solidement implantée dans son milieu. Elle entretient avec les représentants municipaux et la population locale des échanges fréquents et une bonne relation. Par ailleurs, Fermes Lanciaux se fait un plaisir de recevoir quiconque à la ferme pour une visite de ses installations sur rendez-vous.

11 REMARQUES

Aucune remarque ni renseignement supplémentaire jugé nécessaire à une meilleure compréhension du Projet n'est requis pour l'instant.

12 CERTIFICATION

Je, M. Philip Lanciaux, vice-président de Fermes Réal & Serge Lanciaux inc., certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts et au meilleur de ma connaissance.

12 sept 2019
Date :

Philip Lanciaux
M. Philip Lanciaux, vice-président

13 DÉCLARATION DU DEMANDEUR OU DU TITULAIRE

Le formulaire de déclaration du demandeur se trouve sous pli séparé.

14 RÉFÉRENCES

- Canard Illimités Canada. (2019). *Carte interactive des milieux humides du Québec*. En ligne : canards.ca/cartographie-detaillee-des-milieux-humides-du-quebec/
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2019). *Cartographie interactive de la zone agricole*. En ligne : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptag_demeter/
- Gouvernement du Canada. (2019). *Données des stations pour le calcul des normales climatiques au Canada de 1981 à 2010 – Station de Coaticook*. En ligne : http://climat.meteo.gc.ca/climate_normals/results_1981_2010_f.html?searchType=stnName&txtStationName=coaticook&searchMethod=contains&txtCentralLatMin=0&txtCentralLatSec=0&txtCentralLongMin=0&txtCentralLongSec=0&stnID=5339&dispBack=1
- Institut de recherche et de développement agroalimentaire. (2013). *Cartes pédologiques numériques*. Échelle de numérisation : 1 : 20 :000. Années de numérisation : 1998 à 2006.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2019). *Répertoire des municipalités*. En ligne : mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/fiche/municipalite/
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2019). *Zone de végétation et domaines bioclimatiques du Québec*. En ligne : mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/inventaire-zones-carte.jsp
- Ministère des Transports du Québec. (2019). *Atlas des transports - Débits de circulation 2018*. Cartographie interactive en ligne : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo2/apercu-gc/?wmsUrl=%2Fws%2Figo_gouvouvert.fcgi&layers=circulation_routier
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. (2019a). *Aires protégées au Québec, Les provinces naturelles – Province A – Les Appalaches*. En ligne : environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie4a.htm mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie4a.htm
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (2019b). *Statistiques sur l'indice de qualité de l'air. Portraits détaillés annuels 2011 à 2016 pour le secteur de l'Estrie*. En ligne : <http://environnement.gouv.qc.ca/air/iqa/statistiques/index.htm>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. (2019c). *Atlas interactif de la qualité des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques*. Données de la station 03010007. En ligne : http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/Atlas_interactif/donnees_recentes/donnees_iqbp.asp
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. (2013). *Base de données topographiques du Québec*. Données numériques. Échelle : 1 / 20 000.
- MRC de Coaticook. (2014). *Diversification économique, exploitation durable et mise en valeur de la forêt privée sur le territoire de la MRC de Coaticook*. Février 2014. 100 p.
- MRC de Coaticook. (2017). *Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Coaticook*. Juin 2017.

MRC de Coaticook. (2018). *Schéma d'aménagement et de développement durable, MRC de Coaticook, 2016-2031*. Février 2018. 345 p. + annexes.

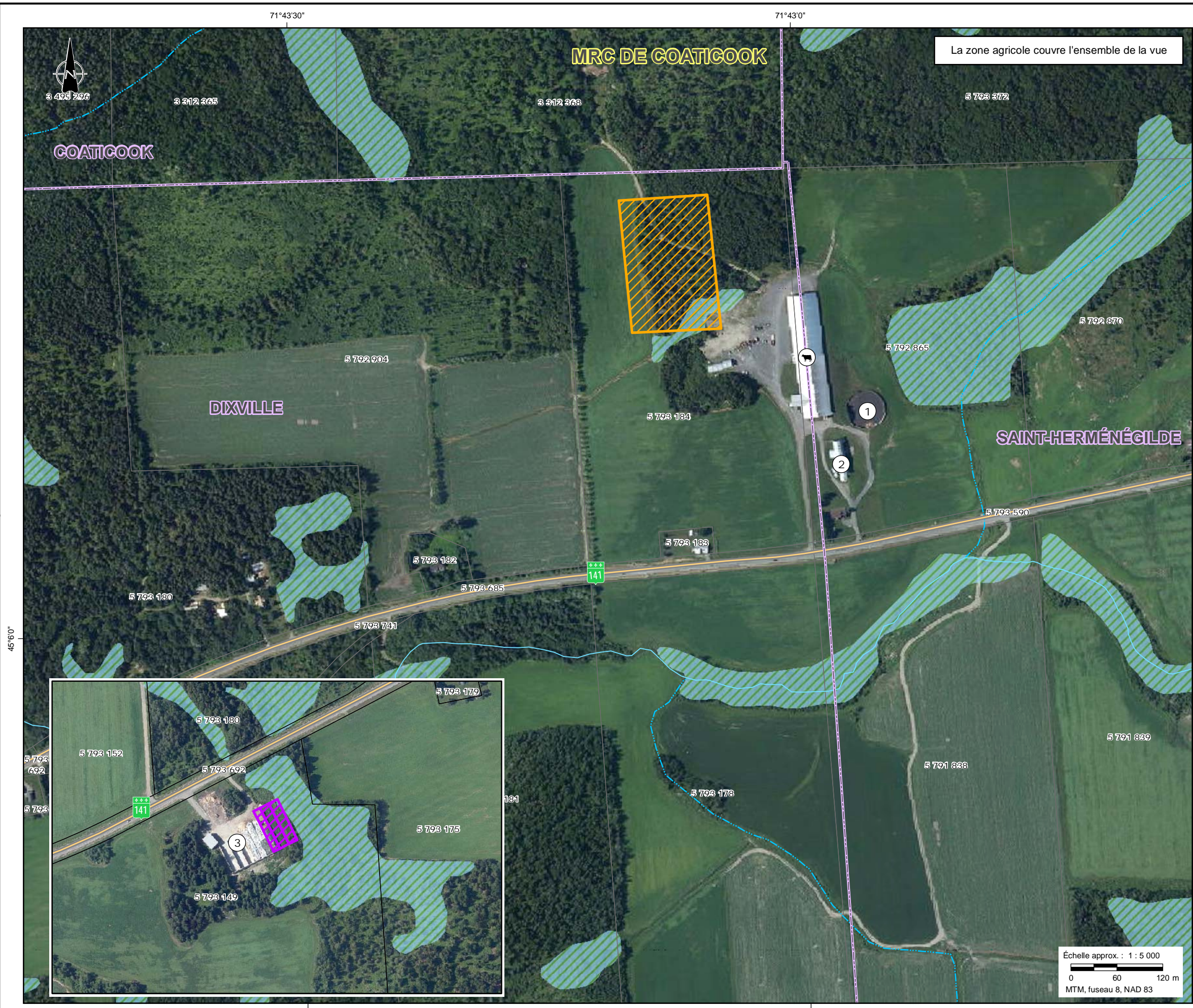
Statistique Canada. (2017). *Saint-Herménégilde, MÉ [Subdivision de recensement], Québec et Arthabaska, MRC [Division de recensement], Québec (tableau). Profil du recensement, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada*. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017. En ligne : statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F

ANNEXE

Annexe A

Figure 1 - Installations et composantes environnementales

Figure 2 - Parcelles cultivées



La zone agricole couvre l'ensemble de la vue

COMPOSANTES DE PROJET

Principales installations actuelles

- ④ Étable robotisée
- ① Réservoir à lisier
- ② Entrepôt à machinerie
- ③ Silos horizontaux

Installations projetées*

- ▨ Silos projetés
- ▨ Étable projetée

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

- Route régionale
- ▭ Cadastre*

COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES

- ▨ Milieu humide

* Localisé de façon approximative

- Références :**
- MRNF (SDA 20k, découpages administratifs) 2017.
 - Canards Illimités Canada (milieux humides) 2013.
 - MDDELCC (CRHQ-BDTQ 20k, hydrographie) 2013.
 - MFFP (Forgen-Tergen 20k, peuplements forestiers) 2017.
 - MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2016.
 - Ferme Lanciaux (données de projet) 2019.
 - MERN (DGAC, cadastre) 2017.
 - MFFP (Orthophoto, résolution 20 cm) 2018.

Les Fermes Réal & Serge Lanciaux inc.

Installations et
composantes environnementales

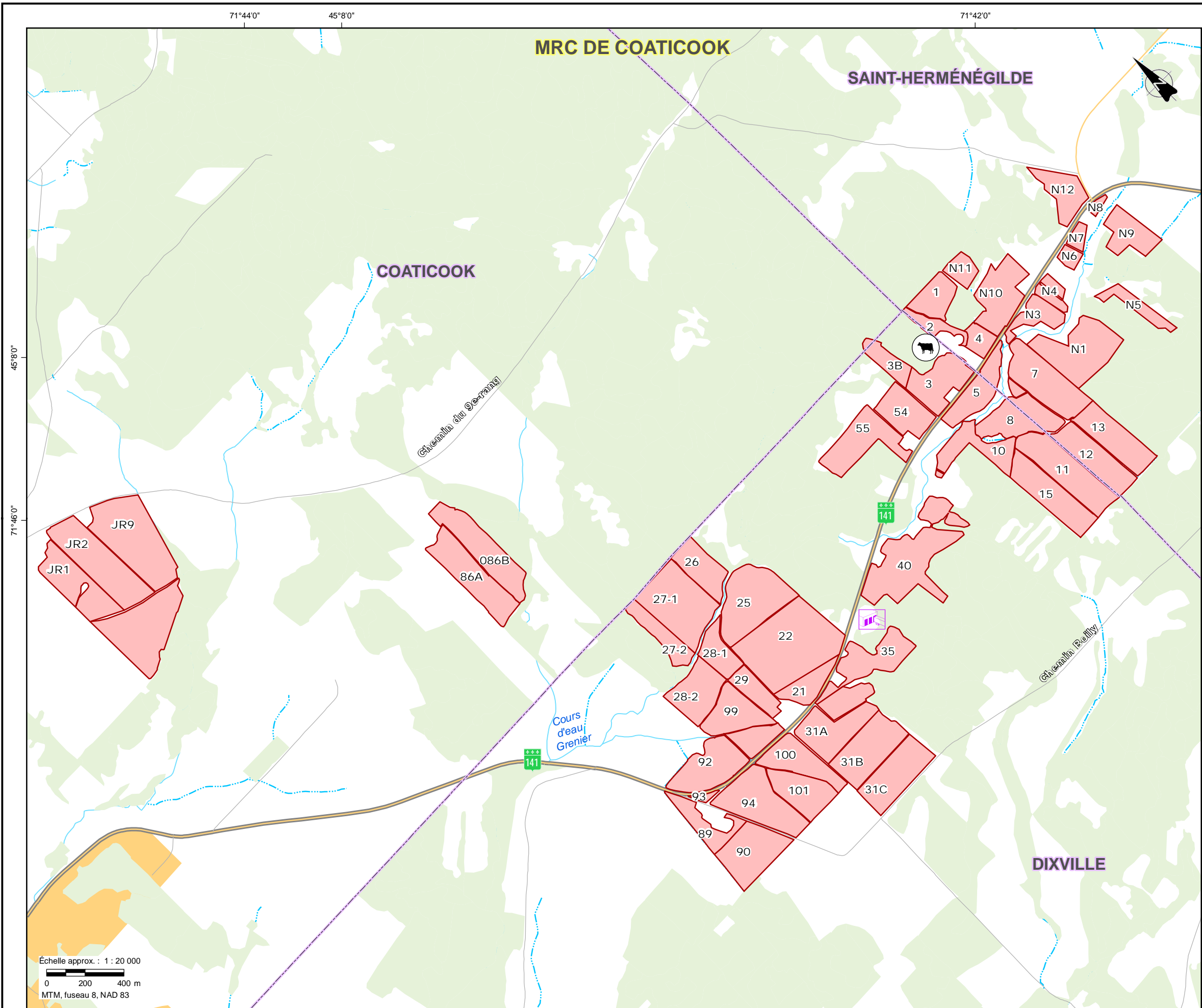
Chargé de projet : Patrick Provost, ing. & agr.

Cartographie : Pierre-André Bastin



Projet : 2739-100
Date : 2019-09-10

Figure 1



COMPOSANTES DE PROJET

- Parcelle cultivée
- 1 Identifiant de la parcelle
- 🐮 Ferme Lanciaux
- Site d'entreposage

REPÈRES GÉOGRAPHIQUES

- Limite de MRC
- Limite municipale
- Autoroute
- Route nationale
- Route régionale
- Route collectrice
- Route locale
- Cours d'eau
- Zone non agricole
- Couvert forestier

Références :

- MRNF (SDA 20k, découpages administratifs) 2017.
- MDDELCC (CRHQ-BDTQ 20k, hydrographie) 2013.
- MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2016.
- CPTAQ (zone non agricole) 2015.
- MFFP (Forger-Tergen 20k, peuplements forestiers) 2017.
- Ferme Lanciaux (données de projet) 2019.

Les Fermes Réal & Serge Lanciaux inc.

Parcelles cultivées

Chargé de projet : Patrick Provost, ing. & agr.
 Cartographie : Pierre-André Bastin



Projet : 2739-100
 Date : 2019-09-10

Figure 2

Échelle approx. : 1 : 20 000
 0 200 400 m
 MTM, fuseau 8, NAD 83

